

**Assemblée Nationale**  
**Séance des questions d'actualité**  
**Mercredi 20 mai 2009**

**Question de Monsieur Christian Bataille, député du Nord**  
**à Monsieur Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères**

Monsieur le ministre des Affaires étrangères,

Vous avez, le 18 décembre dernier, signé un accord avec Monseigneur Mamberti, représentant du Saint Siège.

Cet accord donne aux enseignements supérieurs catholiques et au Vatican l'autorité pour délivrer les grades et diplômes d'enseignement, non seulement les diplômes religieux mais aussi l'ensemble des diplômes publics.

Votre signature a ainsi remis en cause une loi datant de 1880, remontant aux fondements de la République et confiant à l'autorité de l'Etat le rôle exclusif de l'attribution des grades universitaires. Pour être encore plus clair, la loi stipule que les diplômes d'enseignement supérieur peuvent être préparés dans des établissements publics ou privés, en vertu de la liberté de l'enseignement, par contre, ils ne peuvent être délivrés que par l'Etat.

En dernier lieu, ce 16 avril, vous avez publié votre accord international, par décret, sans en avoir été habilité par la loi et donc sans avoir consulté le Parlement.

Ma première question porte sur la forme : entendez-vous revenir à une consultation normale du Parlement ?

Ma deuxième question porte sur le fond : Pourquoi donc votre gouvernement remet-il en cause en toute occasion la laïcité de notre République ?

Est-ce pour se conformer au modèle américain ?

Est-ce pour saper l'autorité de l'Université républicaine en incluant dans le décret, de façon inacceptable, tous les diplômes publics ?

Ou bien s'agit-il plus simplement de l'acharnement de certains pouvoirs alors que les lois laïques restent plus que jamais un fondement de la concorde républicaine ?

**M. Bruno Le Maire, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.** Je tiens à vous rassurer, monsieur le député, il n'y a qu'un pouvoir en France, le pouvoir républicain, et qu'un principe, celui de laïcité ! Engagé il y a une dizaine d'années, le processus de Bologne vise à faciliter la reconnaissance mutuelle des diplômes entre un certain nombre d'États et la France. Dans le cadre de ce processus, des accords ont été signés avec l'Espagne ou le Portugal, par exemple.

**M. Jean-Pierre Brard.** Le Vatican n'est pas membre de l'Union européenne, que je sache !

**M. Bruno Le Maire, secrétaire d'État.** C'est dans ce cadre que s'inscrit la signature de l'accord de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur entre le Saint-Siège et la France. Valérie Pécresse et moi-même tenons à vous rassurer, monsieur le député : l'État garde le monopole de la collation des grades et des diplômes en France.

**M. Christian Bataille.** Comment expliquez-vous alors ce décret ?

**M. Bruno Le Maire, secrétaire d'État.** Il n'est nullement question de remettre en cause ce monopole, pas plus qu'il n'est question de remettre en cause le principe de laïcité. Au-delà de ce processus, nous visons à faciliter et à simplifier la reconnaissance mutuelle des diplômes en Europe.

**M. Bruno Le Maire, secrétaire d'État.** Dans les années à venir, nous souhaitons, avec Valérie Pécresse, favoriser la circulation des universitaires et des étudiants au sein de l'Europe en facilitant les échanges et en ne les limitant pas un nombre restreint d'étudiants. Cet objectif est au cœur du programme européen de la majorité. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*) Nous souhaitons que la moitié d'une classe d'âge en France puisse poursuivre une scolarité et des études en Europe.

**M. Christian Bataille.** Vous ne répondez pas à la question !

**M. Bruno Le Maire, secrétaire d'État.** Cela passe par des réformes matérielles, par des bourses plus généreuses, mais aussi par la reconnaissance simplifiée des diplômes entre pays européens.